

Séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2010

L'an deux mille dix, le douze du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, sur une convocation du cinq janvier deux mille dix, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Présents : Mmes Bove, Domont, Ogier, Paillard

Mrs Carment, Cauchois, Dutilloy, Langlois, Lévêque, Malaval,

Absents excusés : 1, M Wilkins

Secrétaire de séance : Mme Paillard Céline

Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller. Aucune observation n'étant présentée en séance, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 20 novembre 2009.

OBJET : TERRAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, décide d'accepter la cession gratuite de la parcelle provenant de la SCP Burette pour une contenance de 190m² et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

OBJET : CONTINUITÉ DU SITE INTERNET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les nouveaux contrats « cession des droits » et « Maintenance » de Réseau des communes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe exerçant les fonctions de secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet après déclaration à la bourse de l'emploi au Centre Départemental de gestion pour une durée hebdomadaire de 8 heures. Cet emploi sera de catégorie C. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette création.

OBJET : GARAGE A LOUER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide :

- de faire estimer le tracteur se trouvant dans le garage et de le vendre
- de louer le garage communal (à tout habitant de Bures-en-Bray qui en ferait la demande) une fois la vente du tracteur effectuée.

OBJET : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Vente du tracteur :

Après estimation par un professionnel, un tracteur sera à vendre. Si vous êtes intéressés vous devez en faire la demande par écrit adressée à la mairie de Bures-en-Bray avant le 15 février 2010.

✓ **Location d'un garage communal :**

Un garage communal sera à louer suite à la vente du matériel se trouvant à l'intérieur. Tout habitant de Bures-en-Bray intéressé par cette location doit en faire la demande par écrit avant le 15 février 2010 à la Mairie.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes.